

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°15

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, E. AZIHARI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, F. MERY, K. WEILAND, C. PAILLER, Y. GANIVELLE, S. LANSARI CAPRAZ,, L. BRARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
T. BAUDIN mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
F. BRAILLARD mandant a pou mandataire F. BRAUD
E. FARHAT mandante a pour mandataire G. MAUDUITE
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à B. ROUSSENQUE
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire E. AZIHARI
D. CROCHARD mandant a pour mandataire H. PREHER
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (2) :

M. METAIS, G. MICHAUD.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Patrimoine de la voirie : mise à jour et inventaire de la voirie communale

La mise à jour du linéaire des voies communales est essentielle, cette donnée étant utile au calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Régulièrement, tous les tronçons de voies situées sur le territoire communal sont identifiés et répertoriés en fonction de la catégorie de voie concernée :

- voies communales (domaine public de la commune)*
- chemins ruraux (domaine privé de la commune)*

Par délibération n°17 du 15 décembre 2016, le conseil municipal a établi à 229 km le linéaire de voies communales.

Depuis, des voies privées de lotissements ont été classées dans le domaine public communal.

Le bilan s'établit à 43,2 km de chemins ruraux et 238,4 km de voies communales dont :

- 211,7 km de voies communales ordinaires*
- 20,2 km de voies communales d'intérêt communautaire,*
- 6,5 km de voies communales limitrophes (représentant la moitié du linéaire des voies communales situées en limite de commune).*

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

"Acquitté en PREFECTURE le:" 21/12/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°15

page 2/2

VU l'article L.141-3 du code de la voirie routière relatif au classement et au déclassement des voies communales par le conseil municipal,

VU l'article L.131-4 du code de la la voirie routière relatif au classement et au déclassement des routes départementales par le conseil général,

VU l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux cessions de biens relevant du domaine public des collectivités sans déclassement préalable,

CONSIDERANT les travaux réalisés sur certains chemins ruraux au cours des dernières décennies qui ont modifié leurs caractéristiques et leurs usages

CONSIDERANT que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies,

CONSIDERANT que l'opération envisagée n'est pas susceptible d'affecter l'environnement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de valider la mise à jour de l'inventaire des voies communales selon l'annexe ci-jointe qui établit le linéaire total des voies communales à 238,4 km.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **24 DEC 2018**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

